

Le Maire rappelle que les résultats d'exploitation et d'investissement ont été intégrés dans le budget Principal 2017 suite à la clôture du budget assainissement au 31/05/2017. Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2017.

APPROBATION COMPTE DE GESTION 2017

Visa Préfecture le :

▪ **Commune** :

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2017 de la commune, dressé par Monsieur le Percepteur de Chablis.

▪ **Assainissement** :

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2017 du service Assainissement, dressé par Monsieur le Percepteur de Chablis.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Visa Préfecture le :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux 2018 à leur niveau de 2017, à savoir :

	<u>Taux 2018</u>
& Taxe d'habitation :	11.68 %
& Taxe Foncière sur bâti :	13.91 %
& Taxe Foncière non bâti :	33.80 %
& Cotisation Foncière des Entreprises :	⇒ la CFE pour la Communauté de Communes

PRESENTATION BUDGET 2018

▪ **Commune**

Le Conseil Municipal examine en détail le projet du budget 2018 de la Commune préparé par la Commission des Finances. Il n'y apporte aucune modification.

Le Conseil Municipal vote le budget 2018 de la Commune qui, après affectation des résultats, s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

** Section Investissement : 476 764.- €

** Section Fonctionnement : 404 512.- €

INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

Visa Préfecture le :

** **Tontes stade et aux abords** : Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise RELTIENNE pour un montant de 3 000.- € HT pour 12 passages.

Visa Préfecture le :

** **Luminaires salle du conseil** : Le Maire présente au Conseil Municipal les devis de l'entreprise AD Electricité de différents luminaires. Le Conseil Municipal décide de retenir les panneaux led pour un montant de 699.62 € HT.

** **Aménagement place de l'Eglise** : Le Maire présente au Conseil Municipal l'estimatif d'Urban ingénierie avec l'ajout de l'éclairage public. L'estimatif s'élève à 70 900.- € HT. Le Conseil Municipal accepte la proposition.

** **Réfection façade Mairie** : Le Maire informe que la commission bâtiment s'est réunie le mercredi 5 avril et a décidé de faire la réfection totale de la façade de la Mairie. Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise BROUSSEAU Mickaël pour un montant de 14 587.50 € HT.

La séance a été levée à 22h00.

Varennnes, le 9 avril 2018

Le Maire,

Maurice MOCQUOT